

PROCES VERBAL

Réunion de bureau

Lundi 2 février 2026 à 18H

Salle de réunion Communauté de Communes du Val d'Amour

Présents

Etienne Rougeaux	p
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	p
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	Exc

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
---------------	---

Virginie Pate est nommée secrétaire de séance.

1. Bilan de mandat

Le président invite les membres du bureau à s'exprimer dans le cadre d'un tour de table sur le fonctionnement du bureau, sur la manière dont ils ont vécu le mandat, tant sur le fonds que sur la forme. L'objectif est de tirer de ces échanges un certain nombre d'enseignements pour la suite.

1.1. Les points positifs

- Un fonctionnement du bureau plutôt fluide et positif
 - o Globalement les élus ont eu plaisir à travailler ensemble, avec des modes de fonctionnement très différents.
 - o Il y a eu une unité dans les décisions prises.
 - o Un président qui malgré son activité professionnelle a su garder le cap et porter les décisions.
 - o Le fait qu'il y ait au début du mandat beaucoup d'actifs dans le bureau a parfois rendu la mission compliquée.
 - o Il y a une relation de confiance et transparente au sein du bureau.

- L'intérêt des missions portées par les membres du bureau
 - o Les missions au sein du bureau sont intéressantes, malgré le fait que certaines vice-présidence sont complexes (enfance : beaucoup de problématiques humaines, eau et assainissement : complexe techniquement, Mobilités : difficulté à engager la réflexion, ...).
 - o Les élus apprennent beaucoup durant le mandat.
 - o Quelques beaux projets ont été conduits sur le mandat : groupe scolaire, maison des services, STEP de Montbarrey, château d'eau de Vaudrey.

- Une reconnaissance de la collectivité
 - o La communauté de communes du Val d'Amour est souvent citée en exemple par les autres collectivités de la région. Le travail conduit de qualité est reconnu.
 - o Les élus dans le département posent un regard très positif sur le Val d'Amour.
 - o Nous avons su garder un temps d'avance.

- Des élus qui ont une relation de confiance avec les services
 - o Les élus ont plaisir à travailler avec les services.
 - o Les agents sont compétents dans les relations et dans la conduite de projets.
 - o Les élus connaissent bien les agents, l'équipe de direction est professionnelle, il y a une transparence sur le fonctionnement, sur les chiffres. Ce n'est pas du tout ce que l'on voit ailleurs.

1.2. Les difficultés

- Un début de mandat compliqué et des difficultés de mobilisation des élus
 - o Le COVID en début de mandat a complexifié la prise de fonction et l'engagement des élus. Il y a eu une coupure nette entre les 2 mandats du fait de l'épidémie.
 - o Certaines commissions ont du mal à mobiliser les élus :
 - La mobilisation des élus au sein des commissions est très variable s'une commission à l'autre.
 - La commission finances par exemple présente un intérêt limité pour les élus, puisque les budgets sont traités au sein des autres commissions.
 - Il aurait été souhaitable de refaire un tour de piste complet à mi-mandat pour renouveler les commissions.
 - o La mobilisation sur des délégations syndicales externes (SMDL par exemple) peut rendre complexe le fait de trouver sa place au sein du bureau de la CCVA (beaucoup plus de réunions au sein du SMDL qu'à la CCVA).

- Un manque de transversalité entre élus

- Manque de connaissance des compétences respectives de chacun, manque de transversalité dans les réflexions.
 - Des temps d'échanges informels réguliers auraient été bienvenu pour avancer sur les réflexions. Les temps de bureau restent très formatés.
 - Il faut changer la façon de travailler pour donner le temps aux échanges informels sur les projets. L'idée de temps informels conviviaux est avancée.
 - Il aurait été souhaitable que le président assiste de temps en temps aux commissions, et qu'il échange plus de manière informelle avec les membres du bureau sur leurs délégations.
- Des points de vigilance vis-à-vis des services
- Le manque d'échanges sur les projets conduit les services à développer certains projets sans les élus.
 - Une stabilité des équipes à moyen termes qui nécessite des adaptations de fonctionnement (les agents ne restent plus sur des durées longues).
 - Il y a beaucoup de réunions internes au sein des services, et il est parfois difficile pour les élus de rencontrer les agents.
 - Manque d'information sur les mouvements de personnels.
 - La cogestion des employés est compliquée (dans le cadre de la mutualisation).
- Des dossiers inégalement conduits
- Certaines compétences n'ont pas été menées à bien : mobilités, transitions.
 - Il y a eu par le passé de nombreuses études réalisées qui n'ont pas nécessairement été suivies d'effet.
 - Regret que certains projets n'aient pas été traités. Par exemple sur les groupes scolaires, il est compliqué de défendre la création d'un nouveau groupe en ne réglant pas le problème de remplissage d'un groupe neuf existant.
 - La compétence « enfance » sans la compétence « scolaire » rend les échanges difficiles avec l'éducation nationale :
 - Il faut travailler le sujet de la carte scolaire au regard des baisses d'effectifs qui se poursuivent.
 - Se donner des perspectives sur l'organisation scolaire au regard de la baisse des effectifs, en intégrant la problématique de baisse sur le groupe existant de Chamblay.

1.3. Les pistes de réflexion pour la suite

- Thématiques à retravailler

- L'importance du projet de territoire : il ne faut pas perdre le fil de la réflexion entre projet de territoire, / Pacte fiscal / Pacte de Gouvernance / Projet d'administration.
 - Le sujet du logement devra faire l'objet d'arbitrages et d'échanges.
 - En matière de tourisme, on parle de la Loue mais pas suffisamment de la forêt de Chaux.
 - Le droit des sols est un sujet complexe qui mérite d'être remis en débat : quelle est la valeur ajoutée attendue du service (au-delà de la sécurisation réglementaire, et au-delà du fait que les élus sont très satisfaits d'avoir se service en interne).
- Travailler le bloc communal
- Un travail de cohésion sera nécessaire entre les communes et l'intercommunalité.
 - Il faut une réflexion plus poussée sur la mutualisation des services :
 - La mutualisation doit être précisée et mieux cadrée.
 - Le sujet du pacte de gouvernance mérite d'être remis sur la table : est-ce réellement utile ?
 - Notre mode de fonctionnement est le reflet d'un choix de compétence partagée « 24 + 1 ». L'objectif est de laisser un grande latitude aux communes dans notre fonctionnement : Quand on déploie ce mode de fonctionnement sur de nombreux sujets cela rend les choses plus compliquées :
 - Oblige au compromis.
 - Oblige de se parler.
 - Relègue les projets qui ne sont pas mûrs pour y revenir.
 - Cela nécessitera courage financier.
- Les finances publiques
- Il faut avoir une politique de commercialisation volontariste sur la zone d'activités de Bel Air.
 - Quelques inquiétudes sur les finances publiques pour la suite.
- La mobilisation des élus
- La fréquence des bureaux doit être remise sur la table (trop fréquents pour certains, bon rythme pour d'autres).
 - Le fait que le président ne participe aux commissions a été un choix, donnant toute latitude aux vice présidents. S'il faut revoir ce sujet il sera revu.
- La gestion du « formalisme » lié à une communauté de communes
- Le sujet n'a pas été anticipé.
 - Il nécessite de travailler avec une équipe d'élus resserrée pour pouvoir concentrer les instances sur les projets.

- Redémarrer le prochain mandat sur une logique « Séminaire » pour recalculer le mode de fonctionnement

2. Avenant au marché du PLUi

La Communauté de communes a attribué le marché pour la mission d'accompagnement à la révision du PLUi, au groupement CITADIA/UBIQUIST, au cours du bureau du 15 décembre 2025.

Au 1^{er} janvier 2026, la CITADIA a été absorbée par la société SCET, puis dissoute sans liquidation du fait de la réalisation de la fusion. La société SCET dispose des mêmes capacités et des mêmes garanties que la société CITADIA et s'engage à reprendre l'ensemble des droits et obligations résultant du marché initial.

Il est donc proposé au bureau communautaire d'accepter le remplacement de la société CITADIA par SCET au sein du groupement attributaire du marché et de signer un avenant en ce sens.

L'objet unique de cet avenant est la cession de la part du marché susmentionné attribué à CITADIA au profit de la société SCET, sans autres modifications substantielles, conformément aux dispositions de l'article R2194-6 du Code de la commande publique (CCP).

Le bureau, à l'unanimité :

- Valide le remplacement de la société CITADIA par SCET au sein du groupement attributaire du marché pour la mission d'accompagnement à la révision du PLUi
- Autorise le président à signer l'avenant correspondant.

3. Divers

3.1. Recouvrement de la taxe de séjour

Certains hébergeurs ont des difficultés à régler la taxe de séjour. Des rappels sont effectués.

3.2. Stratégie foncière

Le bureau va être invité à participer à un atelier relatif à la stratégie foncière à mettre en œuvre sur le territoire. Cet atelier sera animé dans le cadre du partenariat avec le CEREMA.

La séance est levée à 20H00

Le Président

Etienne Rougeaux



La Secrétaire

Virginie Pate

